

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant les Membres du Comité de la Bibliothèque communale.
Ordonnance Souveraine nommant un Consul.
Ordonnance Souveraine nommant dans l'Ordre de Saint-Charles un grand-croix et deux commandeurs.
Arrêté Ministériel nommant un interne à l'Hôpital.

ECHOS ET NOUVELLES :

Décès et obsèques de M. Dugué de Mac Carthy.
Promotion dans la Légion d'Honneur.
Mouvement du Port de Monaco.

VARIÉTÉS :

Les portes du vieux Monaco.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 2 février 1916, sont nommés, pour trois ans, membres du Comité de la Bibliothèque Communale :

MM. Alexandre Noghès, président de la Commission Intercommunale, *président* ;

Louis Bellando de Castro, président de la Délégation Spéciale de Monaco, *secrétaire* ;

Louis Notari, président de la Délégation Spéciale de Monte Carlo ;

Jean Vatrican, membre de la Délégation Spéciale de la Condamine ;

André Notari, membre de la Délégation Spéciale de la Condamine ;

Lucien Bellando de Castro ;

Léon Labande ;

Jean Laporte ;

Joseph Maurel ;

François Roussel ;

le Chanoine de Villeneuve.

Par Ordonnance Souveraine en date du 4 février 1916, M. Arthur Anatra est nommé Consul de la Principauté de Monaco à Odessa.

Par Ordonnance Souveraine en date du 8 février 1916, sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Croix :

Son Eminence le Cardinal Pierre Gasparri, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté le Pape ;

Commandeurs :

Monseigneur Frédéric Tedeschini, Substi-

tut de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté le Pape ;

Son Excellence le Comte Maggiorino Capello, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco près le Saint-Siège.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Par Arrêté Ministériel en date du 14 février 1916, M. Poissonnier Gabriel, étudiant en médecine de la Faculté de Paris, est nommé interne, à titre provisoire, à l'Hôpital de Monaco.

ÉCHOS & NOUVELLES**DE LA PRINCIPAUTÉ**

Nous apprenons avec regret la mort de M. Dugué de Mac Carthy, ancien Secrétaire Général du Gouvernement et Ministre de Monaco à Rome, commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Louis Mayer, Conseiller Privé, représentait S. A. S. le Prince aux obsèques, qui ont eu lieu lundi dernier, à Paris.

Le capitaine Picandet, des sapeurs-pompiers, capitaine au 299^e territorial, a été promu chevalier de la Légion d'Honneur.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Le vapeur « Thérèse », danois, capitaine Pedersen, est parti pour Palamos, sur lest.

La tartane « Monte-Carlo », française, capitaine Launo, est arrivée de Saint-Tropez avec un chargement de sable ; retournée à Saint-Tropez, sur lest.

VARIÉTÉS**SOUVENIRS ET IMPRESSIONS D'ENFANCE****Les portes du vieux Monaco**

Il est souvent intéressant de revenir en arrière, et de rappeler des faits qui peuvent instruire sur le passé les jeunes générations. Il en est un, pas très éloigné, dont seuls ceux de mon âge se souviennent : c'est la fermeture des deux portes de Monaco.

Depuis la plus haute antiquité, le rocher de Monaco, par sa conformation même, était devenu et est resté une forteresse, n'ayant qu'une entrée : la *Porte-Major*, par laquelle on pénétrait dans la vieille cité.

Le Prince Honoré V, ayant fait construire la

nouvelle route carrossable qui aboutit à la Place-du-Palais, on dut établir une seconde porte à l'extrémité Est de la presqu'île. On utilisa alors celle qui était au bas de la *Rampe Major*, et qui n'avait plus de raison d'être, depuis que les récents perfectionnements de la guerre de siège avaient de beaucoup diminué l'importance de cette position réputée autrefois inexpugnable. Cette porte reçut le nom de *Porte-Neuve*, et fut fermée, tous les soirs, à neuf heures, comme son aînée de la *Place-du-Palais*.

Dans ces temps, la population presque entière de la Principauté habitait la forteresse ; une soixantaine, tout au plus, était fixée au dehors ; une partie au port, principalement des gens de mer ; une autre agglomération aux *Moulins*, et le reste, dans quelques maisons disséminées sur l'étendue du territoire. La majeure partie de cette population était agricole. Au début du jour, les portes s'ouvraient, et la plupart des habitants quittant la ville avec leurs bêtes de somme, allaient cultiver leurs terres, et revenaient le soir ; ils devaient être rentrés au dernier appel du tambour. (Le premier avait lieu à huit heures et demie et le dernier à neuf.) Si quelqu'un manquait à celui-ci, il lui restait la ressource de dormir à la belle étoile.

Un corps de garde, formé d'un piquet, gardait la *Porte-Major* ; une sentinelle veillait sur la *Porte-Neuve*, qui ne s'ouvrait jamais la nuit.

Il n'y avait que deux cas de force majeure, qui permettaient de rétablir les communications entre l'extérieur et l'intérieur : un malade réclamant le Curé ou le Docteur appelé pour une femme en couches. Ce n'était pas une petite affaire. Après la clôture des portes, les clefs étaient portées au Général commandant la Place par le portier de la ville et un sergent. Donc, à un appel, tout le monde devait être sur pied. Le portier, le sergent, quelquefois même le Général (si son ordonnance était absente), devaient attendre le retour de la clef, sans compter le Docteur ou le Curé. Le malheureux qui venait chercher les secours de la religion ou de la science, devait frapper à la *Porte-Major*. Alors, le chef du poste, après avoir fait décliner nom et prénom, et surtout la cause de cette visite intempestive, le laissait dehors, et allait avec sa suite demander au chef de Place la clef de la poterne ; puis, il fallait aller carillonner chez le Docteur ou le Curé, qu'on faisait enfin passer à travers l'étroite ouverture. Pendant ce temps, l'agonisant avait le temps de mourir, et l'enfant celui de naître.

Quoique cadette, la *Porte-Neuve*, fut ouverte la première, en 1858.

La *Porte Major* fut ouverte deux ans après.

La population était tellement habituée à être

sous clefs que, cette quiétude disparue, les mauvaises langues prétendirent que beaucoup de personnes ne dormirent plus la nuit, ayant peur... De qui?... De quoi? — Effet de l'habitude.

PH. FLORENCE.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Vente aux enchères publiques sur saisie

Le mercredi premier mars mil neuf cent seize, à onze heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, sise rue du Tribunal, 2, et par le ministère de M^e Antoine Blanc, son suppléant pour la durée de la guerre,

En exécution de deux ordonnances de M. le Président du Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, en date du vingt-six janvier mil neuf cent seize, enregistrées, rendues à la suite de la saisie pratiquée par le ministère de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du quatre décembre mil neuf cent quinze, à la requête de M. Jules COLLY, propriétaire, et de M^{me} Marie-Louise JOFFREDY, son épouse, demeurant ensemble à La Condamine, Principauté de Monaco, boulevard de l'Ouest, 21, villa du Léman, à l'encontre de : M^{me} DUCOURNEAU, veuve de M. Paul-Félix-Jérôme DUCOURNEAU, en son vivant capitaine d'Infanterie en retraite, ladite Dame, demeurant à Nice, place Garibaldi, n° 16, prise tant comme héritière de la succession de M. Ducourneau que comme mère et tutrice légale de ses sept enfants mineurs, issus de son mariage avec son défunt mari; et M^{me} Jeanne PONSUZON, commerçante, épouse de M. François CAMOIN, et celui-ci pour tous les effets de droit, demeurant ensemble à Monaco, M. Camoin depuis décédé;

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,

Du fonds de commerce de fabrication et vente d'eaux gazeuses et sirops, entrepôt et vente de bières et eaux minérales, entrepôt et vente en gros et en détail et représentation de tous vins, spiritueux, liqueurs de marque et ordinaires, huiles, dégustation debout des bières et limonades, ledit fonds exploité à La Condamine, boulevard de l'Ouest, 21, sous la dénomination d'« Entrepôt Monégasque de Boissons hygiéniques », dans des locaux dépendant de la villa du Léman, appartenant à M. et M^{me} Colly, et comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les objets mobiliers, le matériel, les marchandises et le droit au bail des lieux où est exploité ledit fonds.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de trois mille francs, en ce non compris les marchandises que l'adjudicataire sera tenu de reprendre aux prix des factures, en conformité des deux ordonnances autorisant la vente, ci..... 3000 fr.

La consignation pour enchérir est de mille francs, ci..... 1000 fr.

Fait et rédigé par M^e Antoine Blanc soussigné, à cet effet commis comme suppléant de M^e Eymin, notaire mobilisé.

Monaco, le quatorze février mil neuf cent seize.

(Signé :) A. BLANC

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

Diction :: Déclamation

LES GESTES — LE MAINTIEN

COURS

Autorisé par le Gouvernement

LEÇONS PARTICULIÈRES

M^{me} GERMAINE ORCELLE

Ex-Pensionnaire

du Théâtre National de l'Odéon
et du Vaudeville

Ecrire : Hôtel Beau-Rivage, Nice

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets

Dentifrices.

Eaux de Fleurs d'Orangers et de Roses.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, avions, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice. Responsabilité civile des entrepreneurs. Bris des glaces.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

L'HIVER à la COTE D'AZUR

Billets d'aller et retour spéciaux à prix réduits (1^{re} et 2^e classes) pour Cannes, Nice, Menton, Monaco, Monte-Carlo.

Emission du 1^{er} décembre 1915 au 2 mai 1916, au départ des gares de Paris, Dijon, Lyon (Perrache et Brotteaux), Vesoul, Besançon, Gray, Nevers, Is-sur-Tille, Genève, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Avignon, Cette, Nîmes.

Validité 20 jours (dimanches et fêtes compris). Prolongation de deux périodes de 10 jours (diman-

ches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %.

Deux arrêts autorisés en cours de route, au gré des voyageurs, tant à l'aller qu'au retour.

Prix de Paris à Nice : 1^{re} classe : 182 fr. 60 ; 2^e classe : 131 fr. 50.

BULLETIN

D.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinq-quièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinq-quièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinq-quièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinq-quièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinq-quièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinq-quièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinq-quième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n^{os} 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinq-quièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinq-quièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinq-quièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.